

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°25-2021
DECISION MODIFICATIVE**

Le mercredi 20 octobre 2021 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN

Date de la convocation : 13 octobre 2021

Etaient présents (17 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CLAVE	Jacques	Suppléant
	CAZET	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST-BEARN	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (5 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	DUDRET	Victor	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire

Etaient absents ou excusés (11 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	HONDET	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE - Technicien GeMAPI, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Henri PELLIZZARO – Directeur, Loïcia PRAT - Assistante administrative, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Madame Anne-Lise GENNEVOIS

Objet : Décision modificative

Le Président indique au comité syndical que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, à des ajustements budgétaires après le vote du budget primitif. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes tout en respectant la règle de l'équilibre budgétaire.

Synthèse de la présente décision modificative :

Section de fonctionnement			
Dépenses de la section de fonctionnement		Recettes de la section de fonctionnement	
Chapitre - Article	Montant en euros	Chapitre - Article	Montant en euros
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	10 860,00 €	Chapitre 13 – article 619 – Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	25,00 €
Chapitre 11 – article 615232 – Réseaux	200 000,00 €	Chapitre 74 – article 74718 – Autres	4 997,00 €
Chapitre 11- article 617 - Etudes et recherches	28 444,00 €	Chapitre 74 -article 7472 – Régions	27 692,00 €
Chapitre 11 – autres articles	15 235,00 €	Chapitre 74 – article 74758 - Participations autres groupements	-370 263,00 €
Chapitre 65 – article 65888 – Autres	186,00 €	Chapitre 74 – article 7478 - Autres organismes (AEAG)	588 280,00 €
		Chapitre 77 – article 7711 -Dédits et pénalités perçues	3 994,00 €
Total modifications dépenses SF	254 725,00 €	Total modifications recettes SF	254 725,00 €
Budget dépenses SF après DM01-2021	4 543 198,00 €	Budget recettes SF après DM01-2021	4 543 198,00 €
Budget dépenses SF Après DM02-2021	4 797 923,00 €	Budget dépenses SF Après DM 02-2021	4 797 923,00 €

Synthèse de la décision modificative pour la section de fonctionnement : + 254 725,00 € en dépenses comme en recettes

- **Dépenses** : augmentation du chapitre 023 (+ 10 860 €). Pour le chapitre 11 : augmentation des crédits à la ligne 615232 pour l'ajustement du programme de travaux (+ 200 000 €), augmentation des crédits à la ligne 617 pour l'ajustement des frais d'études et de recherches (+ 28 444 €) ; pour les autres articles (+ 15 235 €) - augmentation de l'article 611 (+ 3 207 €) pour l'ajustement des frais liés à des contrats de services (Groupe Electra, Heliantis), augmentation à l'article 6185 (+ 468 €) pour des frais de colloques, augmentation de l'article 6231 (+ 864 €) pour l'ajustement des frais de publicité, augmentation de l'article 6251 (+ 3 500 €) pour l'ajustement des frais de déplacement, augmentation de l'article 6261 (+ 2 000 €) pour l'ajustement des frais d'affranchissement, augmentation de l'article 6281 (+ 5 196 €)

pour les cotisations à l'ASTEE, France Dignes et à l'APGL (Géo64). Pour le chapitre 65 : augmentation à l'article 65888 (+186 €) pour l'ajustement des charges de gestion courante.

- **Recettes** : au chapitre 13 : augmentation à l'article 619 pour l'ajustement de l'assurance du véhicule cédé (+25 €). Au chapitre 74 : augmentation à l'article 74718 (4 997 €) pour l'ajustement d'une subvention perçue, augmentation aux articles 7472 (+ 27 692 €) et 7478 (+ 588 280 €) correspondant à de nouvelles subventions notifiées, ajustement à l'article 74758 (- 370 263 €) correspondant à la réévaluation des cotisations 2021 depuis la décision modificative n°1. Au chapitre 77 : augmentation à l'article 7711 (+ 3 994 €) correspondant aux pénalités perçues pour l'étude CCPN amont.

Section d'investissement			
Dépenses de la section d'investissement		Recettes de la section d'investissement	
Chapitre - Article	Montant en euros	Chapitre - Article	Montant en euros
Chapitre 20 – article 2031 - frais d'études	10 860,00 €	Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	10 860,00 €
Chapitre 45 – article 4581 – 42021 OPCT	65 028,60 €	Chapitre 45 – article 4582 – 42021 OPCT	65 028,60 €
Total modifications dépenses SI	75 888,60 €	Total modifications recettes SI	75 888,60 €
Budget dépenses SI après DM01-2021	1 871 623,24 €	Budget recettes SI après DM01-2021	1 871 623,24 €
Budget dépenses SI après DM 02-2021	1 947 511,84 €	Budget recettes SI après DM 02-2021	1 947 511,84 €

Synthèse de la décision modificative pour la section d'investissement : + 75 888,60 € en dépenses comme en recettes :

- **Dépenses** : augmentation de l'article 2031 (+ 10 860 €) pour ajuster le programme d'études et augmentation de l'article 4581 pour l'opération pour compte de tiers 4-2021 (+ 65 028,60 €) correspondant aux travaux sur le gave de Pau confiés par la DDTM.
- **Recettes** : augmentation du chapitre 021 (+ 10 860 €) pour le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et augmentation de l'article 4582 pour l'opération pour compte de tiers 4-2021 (+ 65 028,60 €).

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative présentée par le Président.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président



Michel CAPERAN